

Compte-rendu du 1^{er} Conseil d'école du vendredi 16 octobre 2015

Membres présents :

- l'équipe enseignante : Mme Knoderer, Melle Bonnot, Melle Girardeau, Mme Buttard
- Mr Buttard, enseignant spécialisé du RASED
- Mme Clément, adjointe chargée des affaires scolaires pour la commune d'Allerey.
- Mme Bergerot, DDEN
- Mesdames Molard, Prats Extier, Baudesson, Monsieur Mauchamp, représentants des parents d'élèves.

L'école et son fonctionnement

- **Résultats des élections** des représentants des parents d'élèves du 9 octobre 2015

Une liste comportant 6 noms a été présentée (4 titulaires et 2 suppléants)

- Nombre d'électeurs inscrits : 134
- Nombre de votants : 116
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 101

Sont élus titulaires Mme Baudesson (Emilie en CE1), Mme Molard (Célestin en CE2), Mr Mauchamp (Mélanie en CM1) et Mme Prats-Extier (Anaïs en CM2 et Elsa en CE2).

Sont élues suppléantes Mme Provence (Johannie en CE2) et Mme Lauquin (Morgan en CM1).

- **L'équipe éducative :**

Mme Knoderer	Melle Bonnot	Melle Girardeau	Mme Buttard
CP	CE1/CE2	CE2/CM1	CM2
17 CP	10 CE1 et 12CE2	6 CE2 et 17 CM1	20 CM2
17	22	23	20
82 élèves			

Mme Buttard, déchargée les vendredis, est remplacée ce jour-là par Mme Bonnet.

Un décloisonnement est organisé entre les classes de Mmes Buttard, Girardeau et Bonnot les lundis et les vendredis en sciences, histoire et géographie.

Mme Knoderer accueille deux fois par semaine les CE1 dans sa classe pour travailler en éducation civique et en anglais.

- **Le règlement intérieur :**

- Après lecture, les membres du conseil ont validé le règlement intérieur de l'école. Une photocopie de ce dernier sera jointe à ce compte rendu. Il devra être lu avec les enfants.

Charte de la laïcité à l'École

La République est laïque. L'École est laïque.

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

1. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
2. La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
3. La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
4. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
5. La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.
6. La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
7. La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
8. La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
9. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
10. Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
11. Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
12. Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.
13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
14. Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
15. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

- A ce règlement est jointe la charte de la laïcité à l'école afin que chaque famille en prenne connaissance.

- **Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Dans le cadre de la Refondation de l'École, il est proposé aux élèves des Activités Pédagogiques Complémentaires, encadrées par les enseignants, en dehors des 24 heures d'enseignement. Elles ont lieu les lundis de 15h45 à 16h30 en parallèle avec les activités péri-éducatives proposées par la mairie.

Les textes réglementaires précisent que les APC peuvent être organisées en petits groupes et qu'elles ont pour objectif la lutte contre les difficultés d'apprentissage. Elles peuvent également être en lien avec des activités élaborées dans le cadre du projet d'école.

- **Les activités péri-éducatives**

Comme l'année dernière, elles ont lieu tous les jours sauf le mercredi de 15h45 à 16h30. Les parents inscrivent leur enfant à la fin de chaque mois. Au cours de l'année, les enfants participeront à différentes activités animées par des intervenants extérieurs ou du personnel communal.

Un enfant inscrit peut tout de même partir de l'école à 15h45 si un de ses parents vient le chercher et le signale à la directrice de l'école.

- **Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)**

Le RASED est constitué de deux enseignants spécialisés et d'une psychologue scolaire. Mr Buttard, enseignant spécialisé et Mme Laurent, psychologue scolaire ainsi que Mr Fonteniaud sont susceptibles d'intervenir dans notre école à la demande des enseignants et en liaison avec les familles. Les éventuelles observations, évaluations ou suivis se font en relation avec ces derniers. Les familles peuvent également contacter les membres du RASED directement si elles le désirent.

En ce début d'année, les membres du Rased ont mis en place un projet de classe en CP autour de la lecture et l'apprentissage de la combinatoire. Mr Buttard est également intervenu en CM2 pour faire passer des évaluations.

- **Le budget :**

- Crédits scolaires alloués par les municipalités pour l'année civile 2015 : 6260 € pour 86 élèves soit 72,79 € par enfant.
- Bilan de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2014 /2015 : le détail des charges et des produits a été transmis aux membres du conseil.
- Financement de la coopérative pour l'année 2015/2016 :
 - vente de photos individuelles ou par fratrie sous forme de calendrier en novembre,
 - cotisations des familles du début d'année : le montant, adopté lors du conseil d'école, est de 8 € pour un enfant, 14 € pour deux et 20 € pour trois enfants.
 - subvention de 1804 € de L'Art et Craie,
 - photos de classe de fin d'année,
 - cotisations des mairies.

- **L'association L'Art et Craie :**

Diverses actions seront mises en place au cours de l'année afin de récolter des fonds pour les écoles. Les premières seront la bourse aux jouets du 22 novembre et la vente de chocolats et de sapins de Noël. Elles seront suivies par la vente de gâteaux lors du vin chaud de la mairie, de la flambée de sapins le 9 janvier, de la vente de fleurs, d'un loto le 3 avril et de la traditionnelle kermesse.

Les projets

Toutes les classes sont allées à la piscine de Chalon au cours de la période 1.

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 25 septembre. Est évoqué la possibilité de faire intervenir les pompiers de Verdun afin de réaliser un exercice incendie et d'utiliser l'alarme incendie.

En périodes 2 et/ou 3, les élèves devraient participer à des activités de jonglage, acrobatie et équilibre avec des intervenants de Planète Cirque.

A l'occasion de la semaine du goût, les classes de CP, CE1/CE2 et CM2 sont allées à l'Ecomusée de Pierre de Bresse pour participer à des ateliers de cuisine ou à une visite axée sur la découverte de produits du terroir et des métiers du goût.

Sécurité routière en CM2 : un gendarme interviendra le 27/11 auprès des élèves pour leur soumettre les épreuves théoriques et pratiques. La préparation au test théorique est maintenant assurée par l'enseignante.

La classe de CP est inscrite au projet « Animalivres ». Après avoir découvert tout au long de l'année les différents livres avec la bibliothécaire de Verdun, les enfants devront lui proposer un travail en relation avec le livre qu'ils ont préféré.

Afin de mettre l'accent sur l'éducation à l'Environnement et au développement durable, les enseignantes accueilleront dans leur classe des animatrices du Grand Chalon qui proposeront des activités axées sur la consommation responsable et le patrimoine culturel.

Questions matérielles

De menus travaux (interrupteur, étagère, porte-manteau) concernant les classes sont évoqués.

Les prochains conseils d'école auront lieu le 4 mars et le 3 juin.

Pour l'équipe enseignante, S. Buttard

EXERCICE DE CONFINEMENT - EVALUATION

Modèle support de l'évaluation destiné à être complété, photocopié et inséré dans le registre de sécurité.

DATE	HEURE	TEMPS DE REGROUPEMENT
mardi 12/01/2016	9 ^h 30	15 minutes .

Modalités d'organisation	OUI	NON
- Enseignants, personnels et élèves ont été prévenus	✗	◇
Applications des consignes générales		
- Tout le monde a entendu le signal d'alerte	◇	✗
- Tout le monde a rejoint le lieu de confinement	✗	◇
- Tout le monde a respecté la consigne « Ne pas revenir en arrière sans autorisation »	✗	◇
- Le comptage des élèves a été effectué sans problème	✗	◇
Comportement des personnes		
- Les déplacements ont été effectués dans le calme	✗	◇
- Les élèves se sont bien positionnés dans l'espace de confinement	✗	◇
- Les élèves ont su patienter sans s'agiter	✗	◇
- Les élèves ont su patienter dans le silence	✗	◇
Installations techniques		
- Le signal d'alerte de confinement/déconfinement a bien fonctionné	✗	◇
- Les moyens de communication ont bien fonctionné	✗	◇
- Le matériel et la mallette de secours étaient au complet	◇	✗

ENSEIGNEMENTS A TIRER : ils orientent les remédiations et la préparation de l'exercice suivant

Reconduction: ce qui a bien fonctionné	Anomalies constatées	Remédiations attendues
- les déplacements et le comportement pendant le temps d'attente. - le rôle de chaque adulte .	- Signal n'est pas entendu dans les autres pièces . - Il a fallu chercher les listes dans le dossier .	- changer le signal . - préparer 1 pochette avec les listes plus facile d'accès - le matériel a été demandé en mairie la semaine dernière .

